



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35

COMITE DIRECTION

PV du 10 /06/2024

1 – Présents/Excusés

Présents :

BEY Guy -- CHAMBON Marc - DE ASCENSAO Elisabeth - EUVRARD Joël – FEVRE Sébastien -- GARANDEAU Didier - GONNET Stéphanie – GOUX Joël - GRANDJEAN Isabelle – MATHEY Jean-Paul -- PARRIAUD Dominique - PUGET Philippe - THIBERT Georges - ZAIED Haithem –

Assistent :

- CASSIER Yohann, Directeur du District 71
- LOREAU Jérôme, Président CDA
- GAUTHERON Marcel, Président de la Commission des Délégués
- PENOT René, Président de la Commission d'Appel

Excusés :

- RODOT MéliSe (Présidente de la Commission Bénévolat & Mixité)
- HINDERCHIETTE Pascal, Vice-Président District 71 donne pouvoir à DE ASCENSAO Elisabeth, Secrétaire générale
- MOSCATO Franck Membre CD District 71
- BRAY Bernard Président AEF 71
- POPILLE Gérard, Président délégué Commission Bénévolat & Mixité

Absents :

- FERNANDES Christelle (membre CD)

2 VŒUX, CONDOLEANCES, REMERCIEMENTS

Condoléances

Le District 71 présente ses sincères condoléances à

- La famille et au club de l'US Paray Foot pour le décès de M. Damien Bernigaud, joueur, dirigeant, éducateur du club

Félicitations

Le District adresse ses sincères félicitations à :

- L'US Bourbon-Lancy, lauréat du Challenge National PEF (visite au Centre National de Clairefontaine les 29 et 30 juin 2024 prochain)

3 Approbation du PV du CD du 21 mai 2024 - adopté à l'unanimité

4 Communications du Président :

- Convention d'objectifs et statistiques : retour sur la réunion de la Ligue BFC pour un point sur les contrats d'objectifs
- Retour sur l'AG Fédérale du 8 juin 2024
- Courrier entrant : Remerciements des jeunes arbitres Noémie Marcelin et Ryon Mylan pour la participation financière du District 71 à leur voyage à Boston

5 Retour sur les finales de coupes et fin des compétitions

- Nombre d'entrées en hausse – bon déroulement – grande qualité des terrains mis à disposition et accueil chaleureux des bénévoles – remerciements au club et à la municipalité
- prompt rétablissement à Théo Dubois, joueur de Bourbon-Lancy blessé lors de la Finale de la Coupe Crédit Agricole

6 Organisation de l'AG et Matinée des Récompenses du 22 Juin 2024 (Yohann Cassier, Directeur District 71)

Vœu HLS : n'est pas du ressort de l'AG mais de la compétence du Comité de Direction (cg réglementation). Le prochain CD élu s'emparera du sujet et y travaillera en collaboration avec les clubs

Modalités d'application du vote de Buxy de l'année dernière – rédaction du règlement par la SROC : texte approuvé à l'unanimité

« En application du vote des clubs lors de l'assemblée générale du 17/11/2022.

Il est autorisé, dans les deux dernières divisions seniors masculins de District, qu'un joueur remplaçant puisse tenir la fonction d'arbitre assistant dans les conditions énumérées ci-dessous :

- *Un seul changement par match par équipe*
- *Pas de changement en cours de jeu*
- *Le remplacement devra intervenir à la mi-temps du match et signalé à l'arbitre principal qui indiquera sur la FMI ou l'annexe de feuille de match papier (rubrique « observations ») le remplacement de l'arbitre assistant (indication du nom, prénom et numéro de licence)*
- *Le joueur remplaçant, remplaçant l'arbitre assistant ne devra pas avoir subi une sanction disciplinaire quelle qu'elle soit au cours de la première mi-temps*

En cas de non-respect de ce règlement et sur réclamation conforme aux règlements, la situation sera examinée par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match pour le club fautif.

Rappels :

- *Cette disposition est interdite dans les autres divisions du District.*
- *Un arbitre assistant doit avoir a minima 16 ans pour remplir cette fonction d'assistant*

7 Finances : intervention de Guy BEY, Trésorier du District 71

Le District 71 se réserve la possibilité de ne pas engager d'équipe dont le club ne serait pas financièrement en règle

Pour ne pas pénaliser sportivement ces clubs, il leur est proposé de signer une convention avec le District 71 pour un engagement sous réserve d'honorer leur dette à hauteur de 20 % un mois après l'envoi du relevé et d'établir un échéancier.

8 JND à Louhans, Montchanin et Paray-le-Monial : très bon déroulement des manifestations – remerciements aux clubs d'accueil et aux bénévoles (compte-rendu de l'équipe technique en annexe)

9 Le Comité Directeur valide la liste des arbitres en annexe

10 Questions diverses :

Intervention de la CDA (Jérôme LOREAU) :

- modifications du Règlement intérieur de la CDA
- la possibilité pour nos très jeunes arbitres d'officier sur des rencontres U13 et éventuelle indemnisation forfaitaire : avis favorable du CD – les modalités pratiques sont à définir

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission compétente dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Haithem ZAIED
Président

Elisabeth DE ASCENSAO
Secrétaire générale